

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL  
EN DATE DU 27 FEVRIER 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt sept février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 20/02/2024.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, RICHIN Jean-Louis., MANDON Laetitia (arrivée à la délibération n°9), MICHON Isabelle (arrivée à la délibération n°2), RICHARD Isabelle.

**ABSENTE** : DE ROOIJ Alexandra.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

*Rappel de l'ordre du jour :*

- Convention de déneigement
- Demande de coupes en bois façonné
- Travaux 2024 Maîtrise d'œuvre
- Entretien de voirie
- Plantation des arbustes
- Encadrement de poubelles
- Devis Cardiop défibrillateurs
- Contrat de restauration pour la cantine avec les 3 Tourtes
- Préparation du budget 2024
- Organisation du service en l'absence de l'adjoint technique
- Questions diverses

---

Le Procès-Verbal de la séance du 09 janvier 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 06 : Convention de déneigement**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de déneigement avec le département.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention.

**Délibération n° 07 : Destination coupes 2024 pour les forêts sectionales d'Angoilas, Fayat et Teissonnières et Cressensat**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination	Mode de commercialisation
ANGOILAS	9_A	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
ANGOILAS	9_B	Première éclaircie	Contrat d'approvisionnement	Façonné
ANGOILAS	10_U	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
ANGOILAS	11_A	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
ANGOILAS	12_U	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
FAYAT	40_U	Deuxième éclaircie	Contrat d'approvisionnement	Façonné
TEISSONNIERES	47_U	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
TEISSONNIERES	48_U	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné
CRESENSAT	01b & 08	Irrégulier	Contrat d'approvisionnement	Façonné

### **Délibération n° 08 : Travaux de nettoyage 2024**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de travaux de nettoyage proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts.

Forêts	Parcelles	Surf.	Montant	Décisions
FS de Coussat	Pelles 21 & 28	13 ha 70	2 920 €	favorable
FS de Fayat	P. 40	07 ha 50	1 600 €	favorable
FS la Jassât	P. 38	14 ha 44	2 820 €	favorable
FS du Montely	P. 07	10 ha 75	1 720 €	favorable
FS de Trabatergüe	P. 19	07 ha 68	1 600 €	favorable
FS de Chatonnier	P. 42 & 43	21 ha 76	3720€	favorable

A l'unanimité, le conseil municipal après en avoir délibéré :

**DEMANDE** à l'ONF de lui fournir les devis correspondants et d'en assurer la maîtrise d'œuvre.

**AUTORISE** le Maire à signer les devis présentés pour le compte de la commune et autres documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **Travaux 2024 :**

Petit patrimoine : Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis pour les travaux de charpente, menuiseries et peinture.

Les travaux seront financés dans la mesure du possible par les fonds de sections.

Sentier découverte : Le Conseil Municipal attend le contact d'un agent de l'ONF afin d'avoir un avis sur les panneaux à mettre en place.

Aménagement devant l'école : Plusieurs devis de matériels et de pose vont être demandés.

Encadrement des poubelles : Un devis à l'entreprise Boiréal va être demandé pour un encadrement en bois.

Les fournitures faisant l'objet d'une mise en valeur des villages pourront être financées par les fonds de section.

### **Entretien de voirie**

Le Conseil Municipal fait le point sur les chemins à réparer et charge M. Jean-Baptiste Legoueix de passer la commande de pierres.

### **Plantation des arbustes**

Les trois prunus vont être plantés devant la salle des fêtes.

Les spirées seront plantées en avril.

Les porte-greffes seront plantés à Coussat. Mme Isabelle Richard se charge de suivre la plantation.

### **Délibération n°9 : Devis cardiop défibrillateurs**

M. le Maire présente le devis au Conseil Municipal de l'entreprise CARDIOP pour l'ajout d'électrodes pédiatrique sur le défibrillateur situé à l'école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 214 € HT.

### **Délibération n°10 : Contrat de restauration pour la cantine avec les trois Tourtes**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de restauration scolaire est arrivé à échéance.

Il propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de renouveler le contrat du service de restauration scolaire à la SARL « Les Trois Tourtes » pour une durée d'un an, soit du 22 octobre 2023 au 22 octobre 2024.

FIXE le prix unitaire d'un repas comprenant les fournitures, la préparation et le service à 8.50 € TTC.

DEMANDE que les aliments soient de provenance française.

AUTORISE le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.

### **Organisation du service en l'absence de l'adjoint technique**

Les conseillers assureront les urgences soient la gestion de l'eau ou de la neige.

### **Préparation du budget 2024**

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

### **Délibération n°11 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locale 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2024, à savoir :

-TH : 7.35%

-TFB : 31.24%

-TFPNB : 94.30%

### **Questions diverses**

L'association « Alambic du Montel de Gelat et des Combrailles » sollicite une subvention afin de maintenir l'activité.

Le Conseil Municipal se pose la question de donner une subvention au profit de l'association du refuge des chats sur la commune.

Le Conseil Municipal envisage de réunir les habitants de Chatonnier afin de discuter de l'assainissement.

Il demande l'enlèvement du dépôt sauvage d'ordures à l'entrée de la commune.